

# VOIX DES MÉTALUX

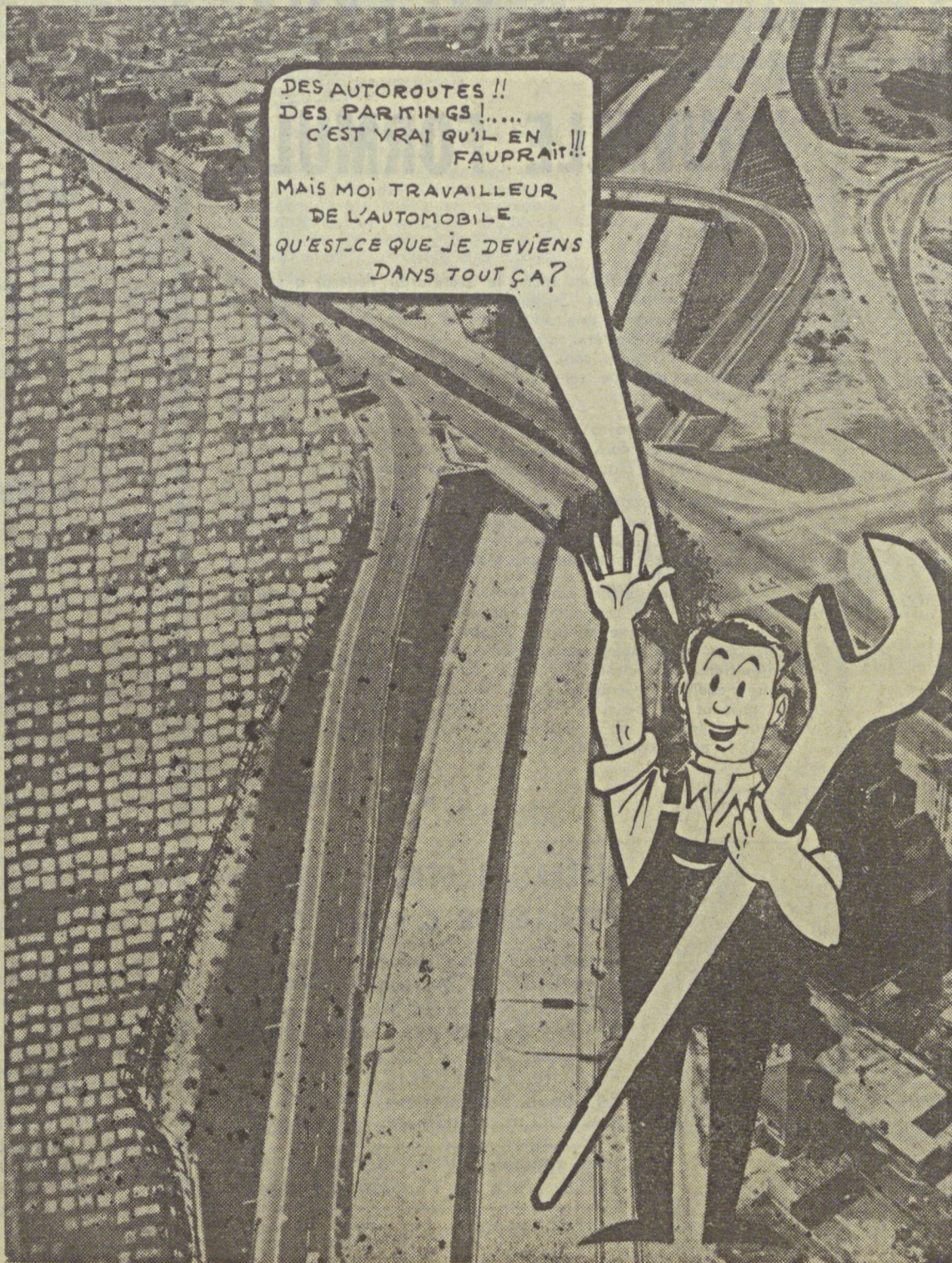
N° 131  
OCTOBRE  
1965

SALON... ET  
TRAVAILLEURS  
DE  
L'AUTOMOBILE

LE VI<sup>e</sup> PLAN

POUR UNE  
CONVENTION  
NATIONALE  
MÉTALLURGIE

CONGRÈS  
CONFÉDÉRAL  
C. F. D. T.



DES AUTOROUTES !!  
DES PARKINGS !.....  
C'EST VRAI QU'IL EN  
FAUDRAIT!!!

MAIS MOI TRAVAILLEUR  
DE L'AUTOMOBILE  
QU'EST-CE QUE JE DEVIENS  
DANS TOUT ÇA?

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DE LA MÉTALLURGIE C.F.D.T.



## VOIX DES MÉTAUX

### NOUVELLE FORMULE

**V**OILA quelques mois, le Secrétariat Fédéral a suscité dans les Syndicats et Sections, et auprès des lecteurs de « **Voix des Métaux** » une discussion sur notre journal fédéral : son format, son contenu, sa parution, sa présentation. D'assez nombreuses réflexions sont parvenues à la Fédération, et nous nous devons déjà de remercier tous les camarades qui nous ont écrit à ce sujet.

Dans ce numéro d'octobre, qui se présente sous une nouvelle formule, nous avons repris une partie des suggestions émises : format plus petit, présentation améliorée.

Diverses propositions n'ont pu être retenues et celles notamment qui nous auraient obligés, de par leur coût, à augmenter la part de 0,12 F incluse dans le taux de la cotisation syndicale, et consacrée à « **Voix des Métaux** ».

Un premier effort est exprimé dans ce numéro, d'autres améliorations sont souhaitables et possibles, mais surtout dans la mesure où chaque militant, chaque lecteur de la « **Voix des Métaux** » saura nous apporter à nouveau ses réactions et ses suggestions. Car c'est avec l'aide de chacun, que l'organe de notre Fédération Générale de la Métallurgie deviendra de plus en plus et de mieux en mieux, l'instrument d'information, et le lien véritable qu'il veut être entre les adhérents métaux C.F.D.T. et le secrétariat de la Fédération.

André SOULAT

#### FÉDÉRATION GÉNÉRALE DE LA MÉTALLURGIE C. F. D. T. (c.f.t.c.)

Rédaction - Administration :  
5, rue Mayran - PARIS (9<sup>e</sup>)  
Téléphone : 878-14-50  
Le Gérant : Jean MAIRE

Publicité : « PUBLICAT »  
24, boul. Poissonnière - PARIS (9<sup>e</sup>)  
Téléphone : 770-86-51

Imp. spéciale « VOIX des MÉTAUX »  
28,30, place de l'Eperon, LE MANS

Travail exécuté par des syndiqués

## DANS

### Angers et région

La convention collective « ouvriers » vient d'être modifiée notamment sur 3 points : paiement de tous les jours fériés, paiement intégral de deux jours de congés payés par mois, même en cas de départ volontaire-congés sans solde après maternité ou pour soigner un enfant.

### Bréguet Anglet

Suite aux augmentations des 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> octobre, l'ensemble du personnel horaire a eu une augmentation de salaires pour 1965 variant de 8 à 10 %.

### Région Parisienne

La C.F.D.T. a refusé de signer l'accord du 26 mai 1965 relatif aux agents techniques électroniciens car les vrais problèmes (coefficients, perfectionnement et recyclage, reconnaissance des diplômes officiels dans la profession) ont été enterrés ; seule la C.G.C. qui n'est pas représentative des A.T.E. a signé l'accord.

Par ailleurs, la Convention Collective vient d'être étendue (voir page 14).

### Construction Navale

Les licenciements se poursuivent, les établissements du Havre et de la Seyne des Forges et Chantiers de la Méditerranée ont décidé de licencier plus de 700 travailleurs.

Des arrêts de travail et des manifestations ont eu lieu au Havre et à

# L'ACTION

## LA

## MÉTALLURGIE

## FRANÇAISE

la Seyne pour la défense des licenciés et pour l'emploi.

Dans un communiqué, la branche navale C.F.D.T. a dénoncé l'attitude patronale et gouvernementale et rappelle qu'elle avait à maintes reprises depuis 1960, fait des propositions concrètes pour remédier à la crise de la construction navale.

### Emploi

L'Assédic métaux de Seine et Seine-et-Oise a effectué une enquête concernant les conditions de reclassement de ses allocataires pour l'année 1964.

Cette enquête confirme ce que nous savions déjà à savoir que l'âge aggrave les difficultés de reclassement et que le nouveau salaire est souvent inférieur à l'ancien au-dessus de 35 ans.

A partir de 50 ans, on note un nombre de plus en plus important de diminution de salaire.

### Berliet Lyon

Les salaires sont augmentés de 2 % au 1<sup>er</sup> octobre et le salaire minimum mensuel garanti dans l'entreprise passera de 550 à 580 francs sur la base de 45 heures de travail par semaine.

### Bon résultat

### chez Citroën Rennes

Pour la première fois depuis une dizaine d'années, des élections de délégués du personnel, ont eu lieu à Citroën Rennes, malgré l'attitude

antisyndicale permanente de la direction : mutation, licenciements, brimades et sanctions envers les militants.

En votant massivement (76 % des votants) alors que la direction escomptait des abstentions importantes, les travailleurs ont su marquer leur volonté d'agir avec les syndicats.

En votant à 41 % pour la C.F.D.T. (1 308 voix C.F.D.T. et 7 délégués et 7 suppléants élus, C.G.T. 1828 voix et 9 élus) le personnel a montré la confiance qu'il fait à notre organisation.

### Une direction

### d'avant-garde :

Etablissements Goyer

Thouars (Deux-Sèvres)

Extrait du règlement intérieur

Prime d'allure : C'est une appréciation de votre activité qui influe fortement sur votre salaire.

Dans nos ateliers la cote d'allure est notée sur 100.

La cote 100 correspond à l'activité du monsieur qui marche 6 km heure sur le plat, soit 2 pas de 0 m 68 à la seconde.

C'est une cadence normale, humaine, que vous pouvez tenir des années entières, sans fatigue anormale.

C'est la cadence de travail que nous vous demandons ».

(A la cadence cérébrale que le rédacteur de cette note a dû travailler on n'est pas du tout sûr qu'il puisse tenir des années entières...)

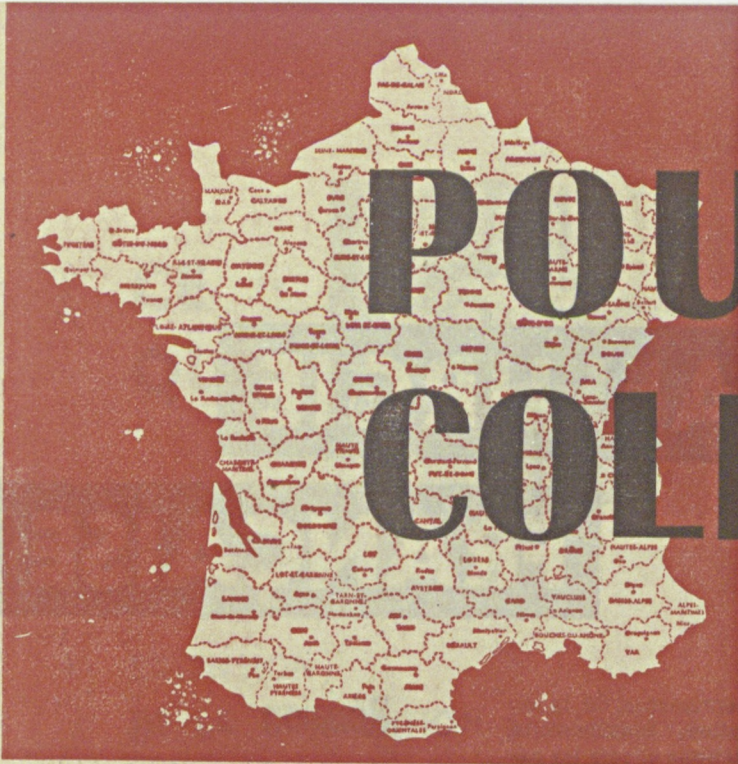
### Réunion de la Commission exécutive F.G.M. - C.F.D.T.

La Commission exécutive de la Fédération Générale de la Métallurgie C.F.D.T. réunie les 21 et 22 septembre 1965, a examiné les problèmes posés à la rentrée.

Les licenciements se poursuivent dans la métallurgie notamment à Nantes, Lyon, La Seyne, Frouard, La Rochelle, la Région parisienne, la Loire, Le Havre, etc..., de nombreux jeunes sortant de l'apprentissage ne trouvent pas d'emploi ou sont réduits à accepter des emplois ne correspondant pas à leur formation, la rentrée scolaire est une fois encore un scandale : manque de locaux et de maîtres, classes surchargées ; des travailleurs licenciés arrivant à un certain âge ne peuvent être reclassés.

La repression patronale s'accroît, licenciements de délégués et militants syndicaux, changement d'atelier ou de poste de travail, brimades de différentes sortes.

La Fédération appelle ses organisations à agir pour que soit mis fin à toute une politique contraire aux intérêts les plus essentiels des travailleurs et aux orientations de la C.F.D.T. qui préconise une planification démocratique en fonction des besoins opposés à celle basée sur le profit ; ainsi pourra s'instaurer une politique donnant la priorité au plein emploi et au relèvement du niveau de vie, à la santé et à l'enseignement, à la culture.



# POUR UNE COLLECTIVE

La presse a parlé, ces dernières semaines, de rencontres patrons-ouvriers dans les secteurs nationalisé et privé. Qu'en est-il et que peut-on valablement espérer de ces rencontres ?

## POUR DE VÉRITABLES NÉGOCIATIONS

Depuis des années, il n'y a plus de négociations dans la métallurgie ; il y a certes des réunions sur le plan local ou régional où le patronat accepte de « causer » et d'octroyer quelques centimes sur des barèmes de salaires minima, barèmes d'ailleurs de plus en plus ridiculement bas par rapport aux salaires réels et quelques « bricoles » sur tel ou tel article de la convention collective.

C'est seulement quand la pression syndicale et le climat général lui font peur que le patronat cède, c'est notamment le cas en 1963 pour la quatrième semaine de congés payés.

Ce que veut notre Fédération, c'est qu'aux différents niveaux : entreprise, région et sur le plan national de véritables négociations aient lieu entre le patronat et les organisations syndicales.

## DES DÉMARCHES AUPRÈS DE L'U.I.M.M.

Notre Fédération a écrit au syndicat patronal national : l'Union des Industries Métallurgiques et Minières le 17 septembre et notre position est claire :

- ◆ des négociations doivent avoir lieu avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la métallurgie ;
- ◆ ces négociations doivent porter sur nos revendications prioritaires : emploi, droit syndical, salaires, durée du travail et retraites.
- ◆ ces négociations doivent se faire aux différents niveaux et pas simplement à l'échelon national.

# négociation :

# CONVENTION NATIONALE METALLURGIE

## VERS UNE CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE

- ◆ pour réduire les disparités entre les régions, entre les entreprises, au sein même des entreprises, il faut poursuivre notre objectif d'une convention collective nationale.
- ◆ diviser pour régner : telle est la devise de l'U.I.M.M. ; coordonner nos efforts, tirer tous dans le même sens, assurer un minimum de garanties identiques pour l'ensemble des métallurgistes français, tel est notre objectif.
- ◆ notre politique a été redéfinie par le congrès fédéral d'avril 1965 et c'est en fonction de cette politique que nous agissons et que nous avons notamment refusé de signer nombre d'accords de salaires qui n'apportaient rien de substantiel aux travailleurs.

## UN PLAN D'ACTION

Face à un patronat de la métallurgie puissant financièrement (rappelons que la cotisation syndicale patronale est de 5 francs pour 1 000 francs de salaires versés et que cet argent est prélevé sur les frais généraux), à un patronat discipliné, ce n'est pas l'agitation mais l'Action organisée, coordonnée qui peut faire aboutir les revendications.

On ne fait pas n'importe quoi sous prétexte de faire quelque chose, on n'accepte pas un barème dérisoire de salaires sous prétexte qu'il apporte quand même quelque chose à quelques camarades.

On ne discute pas valablement avec le patronat sans la force du nombre et de l'action ; encore une fois ce qu'il faut c'est un plan d'action.

Nous n'avons cessé depuis des mois de le répéter, de le proposer aux autres organisations ; c'est ce que nous continuerons de faire avec, nous en sommes sûrs, l'appui d'un nombre toujours plus grand de travailleurs..

**OUI**  
**entériner : NON**

# LES SALAIRES MÉTALLURGIE...

**A**U cours du dernier trimestre 1964, la Fédération Générale de la Métallurgie avait décidé d'entreprendre auprès des sections d'entreprise une enquête sur les salaires effectivement pratiqués. Cette enquête qui a eu lieu en février 1965 s'est révélée un succès syndical certain.

## LE MUR DU SILENCE

Des directions ont refusé de communiquer les salaires mini, moyen et maxi à la section d'entreprise de leur établissement sous des prétextes multiples dont le plus fréquent est certainement le suivant :

« La loi ne prévoit pas cette communication ».

Comment dans ces conditions un gouvernement peut-il parler d'une politique des revenus lorsque le black-out existe sur les salaires dans les entreprises.

## LA RÉPONSE SYNDICALE C. F. D. T.

300 sections d'entreprise sont parvenues à nous fournir les salaires pratiqués dans leur établissement. Ces résultats ne touchant qu'une minorité de

nos sections n'en révèlent pas moins la vitalité de notre structure et de notre vie syndicale.

## UNE ANARCHIE INVRAISEMBLABLE DANS LES RÉMUNÉRATIONS

Cette anarchie explique sans doute en partie le peu d'empressement des directions pour nous fournir les salaires pratiqués :

— Pour la même qualification dans la même entreprise, les écarts entre les salaires mini et maxi pratiqués atteignent pour le personnel ouvrier assez souvent 30 ou 40 %.

— Dans la même région nous trouvons des OS 1 dont le salaire peut varier selon l'entreprise de 2,13 F à 3,78 F.

— les salaires des OP 2 pour l'ensemble de la France s'échelonnent entre 2,87 F et 6,70 F soit dans un rapport de 1 à 2,3.

— Les minima actuellement en vigueur sont généralement très éloignés de la réalité, tout juste valables pour quelques petites entreprises aux structures périmées.

NOM ET PRENOM	
QUALIFICATION	
O P I	
NOMBRE DE JOURS DE PRÉSENCE	10.
TAUX HORAIRE	2.80 x
POINTÉES	100.
COMPENSÉES EVT. FAMILLE	
« JOUR FÉRIÉ	12
CONGÉ NAISSANCE	
MAJORATIONS 25 %	6
« 50 % H. 16/7/6	6.10
DIMANCHE	
NUIT	
TOTAL DES HEURES ET MAJORATIONS	124.10
MAJORATIONS HEURES ET MAJORATIONS	347.48
PRIME D'ASSIDUITÉ	
DOUCHES	
PRIME D'INCOMMODITÉ	
PRIME EXCEPTIONNELLE	
DÉLÉGUÉS	
«	
TOTAL DES SALAIRES	347.48
INDEMNITÉS	
DE PANIER	
«	
DE TRAVAUX SALES	
Report de la quinz. précédente	0.79
TOTAL GÉNÉRAL	
RETENUES	
SÉCURITÉ SOCIALE	20.85
ACOMPTES	
CANTINE	
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	5
ALLOCATION CHOMAGE	0.49
CAISSE D'ENTR'AIDE	
DIFFÉRENCE A PAYER	313.
« Reporter	0.73

# ... UNE ENQUÊTE C. F. D. T.

## La politique fédérale

La réduction des disparités est une nécessité vitale tant sur le plan social (bas salaire) que sur le plan économique si l'on veut notamment enrayer cette hémorragie qui atteint certaines régions.

Le relèvement des barèmes de minima à un niveau décent et valable est un impératif pour l'action syndicale. A quoi bon signer des barèmes qui n'apportent rien ou peu de choses aux travailleurs.

La métallurgie C.F.D.T. s'est attachée à respecter cette politique définie en accord avec les autres organisations syndicales.

L'écart actuel entre les salaires moyens réels obtenus par notre en-

quête dans la région parisienne avec le barème de minima actuellement en

vigueur (signé en 1962) est apparu le suivant :

M 1	M 2	OS 1	OS 2	OP 1	OP 2	OP 3
42,46 %	44,84 %	53,08 %	61 %	56,80 %	63,20 %	71,40 %

## La politique des sections d'entreprise

Cette enquête, réussie grâce à la vitalité de nos sections d'entreprise, doit être exploitée et complétée par ces mêmes sections en s'intéressant particulièrement à la structure des salaires de leur entreprise.

La structure des salaires et les systèmes de salaire qui la déterminent, apparaissent de plus en plus comme une arme puissante entre les mains des directions afin d'intégrer les travail-

leurs à leur entreprise par des systèmes de qualification du travail, de notation du personnel, de primes pour lesquelles l'imagination patronale apparaît sans limite.

Une action constante doit s'exercer pour l'augmentation mais aussi pour la simplification de la structure des salaires.

Il faut aussi mettre fin à la politique du patronat qui veut décider seul en matière de salaires et aboutir à de véritables négociations.

## CONVENTION COLLECTIVE DE LONGUE DUREE DANS LES METAUX DES PAYS-BAS

De nouvelles conventions collectives (ouvriers et employés, applicables pendant 40 mois : 1<sup>er</sup> juillet 1965 au 1<sup>er</sup> novembre 1968) viennent d'être signées dans les métaux des Pays-Bas.

Parmi les clauses applicables au 1-7-65 : prime de 1 % du salaire annuel au 1-7 et 1 % au 1-12, salaire hebdomadaire garanti, congés rémunérés pour cours syndicaux.

Parmi les dispositions relatives à 1966-1968 : réduction de la durée hebdomadaire du travail de 45 h à 43 h 3/4 (avec maintien du salaire) au 1-7-1967, prolongation des congés à 4 semaines pour les jeunes et 2 jours supplémentaires pour les travailleurs de plus de 55 ans (durée actuelle : 3 semaines) le pécule de vacances qui correspond actuellement à 2 semaines est porté à 3 semaines pour 1966.

## ACCORD DANS LA SIDERURGIE AMERICAINE

Au début du mois de septembre, un accord concernant 450.000 travailleurs américains de l'acier a été conclu entre le syndicat de l'acier et les patrons.

Valable pour une période de 39 mois, l'accord prévoit une augmentation de salaire de 46 à 47 cents (soit 2 francs 30 environ) de l'heure en trois étapes. D'autres avantages ont été obtenus, une majoration des indemnités de maladie qui passeront, à partir du 1<sup>er</sup> août 1967, de 67,5 à 80 dollars par semaine (337,5 à 400 F) et pourront s'étendre sur un an au lieu de 6 mois, et le bénéfice pour les ouvriers ayant 30 ans de service d'une pension de 100 % quel que soit leur âge.

# FLASCHES



SUR NOS

# INDUSTRIES

## EN TROIS ANS : 5 230 ACCIDENTS MORTELS AU TRAVAIL

La « Revue Française du Travail » vient de publier une étude sur les accidents mortels du travail qui ont eu lieu de 1959 à 1961. Durant cette période : 5.230 décès. L'étude porte sur 5.000 d'enfres eux pour lesquels un compte rendu a été effectué.

Dans la métallurgie, cela donne les chiffres suivants : 1959 : 250 ; 1960 : 290 ; 1961 : 315 ; soit un total de 855 pour les trois années considérées.

Dans les secteurs professionnels qui ont eu, en 1960-1961, au moins 10 accidents mortels, nous relevons pour les industries de la métallurgie :

— fabrication de fonte d'a-

cier : 25 pour 1960 et 22 en 1961, soit 5,8 pour 10.000 salariés ;

— chaudronnerie lourde : 10 en 1960 et 16 en 1961, soit 6,6 pour 10.000 salariés ;

— fabrication d'acier : 11 en 1960 et 12 en 1961, soit 2,3 pour 10.000 salariés.

Parmi les causes des accidents mortels dans la métallurgie, il faut souligner les plus importantes : chutes avec dénivellation (161) ; appareil de levage et de manutention (107 — dont 45 aux ponts roulants) ; machines (56) ; fours et étuves (30) ; électricité (37) ; objets ou masses en mouvements (27) ; vapeurs, gaz et poussières (24).

## DANS LES GARAGES : PRIX DE MAIN-D'ŒUVRE AUGMENTE DE 80 % EN 7 ANS

Dans un récent numéro de son journal, la C.S.N.C.R.A. (Chambre patronale des garages) donne des informations sur lesquelles il serait bon d'avoir l'avis de nos camarades intéressés.

— En 7 ans, le prix de facturation de la main-d'œuvre a augmenté de 80 %. Les salaires horaires du personnel auraient été en augmentation de 60 à 90 % selon les établissements et les régions.

La C.S.N.C.R.A. estime que 15 à 20 % des heures d'ateliers sont improductives.

Donnant un exemple partant d'un salaire horaire moyen considéré comme « hypothèse minimum » de 4,75 F (les tôliers peintres, dieselistes, selliers, etc., étant situés de 5,25 F à 5,50 F avec la majoration des H. S.) la C.S.N.C.R.A. fait la décomposition suivante de son taux horaire de main-d'œuvre :

- achat main-d'œuvre : 4,75
- charges sociales : 2,75
- charges d'exploitation : 8,44
- bénéfice 10 % : 1,59
- taux de prestation de services : 1,63

Les garagistes estiment que ces taux sont généralement en dessous des taux allemands.

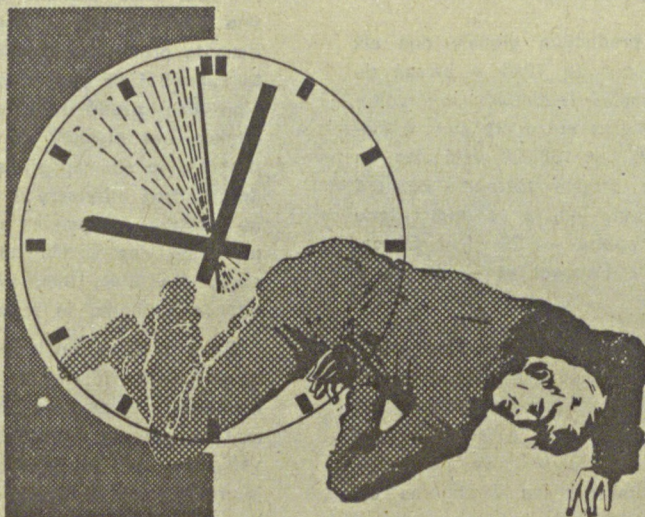
## LES LICENCIES DANS LA METALLURGIE PARISIENNE

Dans une étude particulièrement approfondie, l'ASSEDIC Metaux de la région parisienne donne des informations intéressantes sur le sort des travailleurs de la métallurgie parisienne qui ont été victimes de licenciements. Signalons notamment :

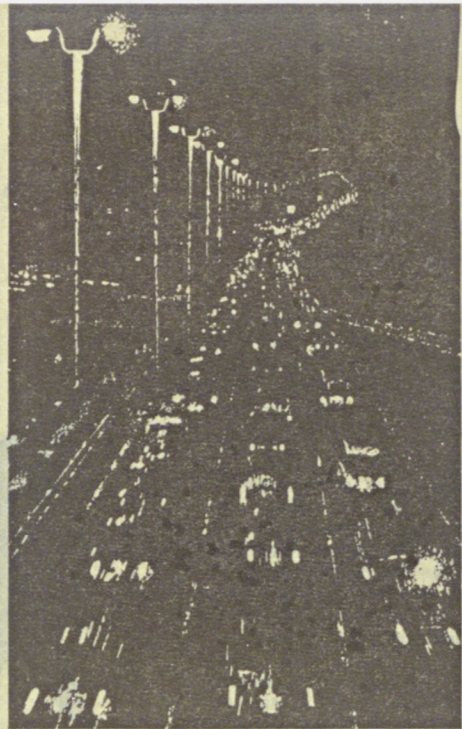
— si la moitié des licenciés en 1963 et 1964 ont été réclassés dans les quatre semaines, 31 % ne l'ont été qu'entre le 29<sup>e</sup> et le 84<sup>e</sup> jour, et 20 % ont dû attendre plus de douze semaines avant de retrouver du travail (7 % de ces derniers ayant attendu plus de 6 mois) ;

— sur 2.594 cas de licenciés : 509 qui ont été reclassés déclarent gagner plus qu'avant leur licenciement, 680 estiment leur situation inchangée, et 1.263 (soit 50 % environ) affirment gagner moins qu'auparavant ;

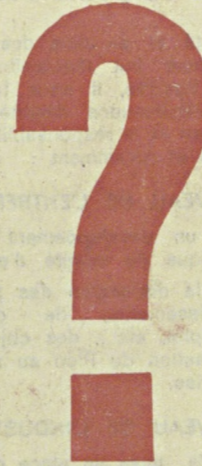
— les nécessités du reclassement provoquent un éloignement plus grand du domicile : 39,2 % devant avoir un trajet plus long, contre 28,9 % un trajet plus court.



# OU VA



## L'INDUSTRIE AUTOMOBILE



### Les principaux constructeurs automobile dans le monde

Production totale 1964

General Motors (U.S.A.)	4.590.950 véhicules
Ford Motor (U.S.A.)	2.604.550
Chrysler Corpor. (U.S.A.)	1.377.750
Volkswagen (All.)	1.317.300
Fiat-O.M. (Italie)	938.200
B.M.C. (G.-B.)	875.000
Opel (All.)	688.550
Ford-Dagenham (G.-B.)	617.000
Renault-Saviem (Fr.)	501.390
Citroën-Panhard (Fr.)	495.100
Toyota Motors (Japon)	425.750
American Motors (U.S.A.)	393.850
Nissan Motors (Japon)	348.250
Vauxhall-Bedford (G.-B.)	343.000
Ford-Cologne (All.)	333.450
General Motors (Canada)	293.550
Simca (Fr.)	284.623
Peugeot (Fr.)	279.385
Rootes (G.-B.)	250.000
Toyco-Kogyo (Japon)	245.000

### LE TABLEAU DE BORD DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

Situations comparées 1<sup>er</sup> semestre 1965  
et 1<sup>er</sup> semestre 1964

**PRODUCTION : 12,1 %**

821.719 véhicules contre 934.598 dont voitures particulières et commerciales — 13,3 % 702.277 contre 810.184.

**IMMATRICULATIONS : 9,2 %**

646.715 contre 712 230 dont voitures particulières et commerciales — 9,5 % 563.125 contre 622.127.

**IMPORTATIONS : 10,8 %**

86.163 contre 96.684 dont voitures particulières et commerciales — 10,7 % 78.754 contre 88.283.

**EXPORTATIONS : 2,8 %**

284.990 contre 293.276 dont voitures particulières et commerciales — 5,6 % 253.775 contre 268.888.

Comme chaque année, à l'occasion du Salon de l'Automobile, faisons le point sur cette industrie et sur nos positions face à cette situation.

### UNE SITUATION MAUVAISE DANS L'INDUSTRIE

● En cet automne 1965, les « spécialistes » qui analysent le comportement de l'industrie automobile ont des réactions très diverses. Pour certains, « un nouveau départ s'annonce », pour d'autres, « c'est la récession » et « l'avenir s'annonce maussade ».

● Essayons de nous y retrouver en regardant ce qui s'est passé dans cette industrie, ces derniers mois. Le tableau de bord ci-contre apporte un éclairage intéressant.

● Si la production globale des six premiers mois de 1965 a baissé de 12 %, c'est la fabrication des voitures particulières qui a été surtout touchée (13 % et 108 000 véhicules en moins). Le groupe Citroën - Panhard étant la firme qui a le mieux tenu (- 3 %, contre - 25 % à Simca, - 16 % à Peugeot et - 10 % à Renault).

● Les ventes globales en France ont également régressé d'une façon importante (66 000 immatriculations en moins), mais il est à signaler que dans les 563 000 voitures particulières immatriculées, les étrangères en représentent 85 600, le même chiffre

que l'an passé, et donc une proportion plus importante dans le total des voitures particulières vendues (15,2 % contre 13,7 % l'an passé). Deux marques allemandes, Ford et Opel, totalisent quelque 40 % des ventes d'étrangères en France. La baisse des importations (véhicules passés en douane) n'a donc qu'une indication très relative, car elle a pu exprimer une diminution des stocks en France des constructeurs étrangers.

● Les ventes à l'étranger ont légèrement régressé au total, mais là encore, les voitures particulières ont davantage « accusé le coup », alors que les véhicules industriels ont progressé de 28 % à l'exportation.

● Tout cela exprime donc en fait une situation loin d'être brillante et dans la production mondiale pour toute l'année 1965 (qui verra une régression des producteurs américains et anglais, une stabilité de l'Italie et une progression allemande), la France avec des chiffres inférieurs à ceux de 1962 ne restera nettement qu'au cinquième rang des producteurs mondiaux, après les Etats-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Japon.

Deux chiffres qu'il faut comparer : la production journalière moyenne de l'industrie automobile française, durant le premier semestre 1965, 6 570 véhicules, et la production actuelle journalière de la seule entreprise allemande Volkswagen : 6 500.

### ...DES PATRONS QUI SE PORTENT BIEN...

● Si la situation actuelle est loin d'être bonne, et si les perspectives d'avenir s'annoncent sombres, le patronat de l'automobile est loin de souffrir :

— Les profits continuent d'être excellents. La revue américaine « Fortune » donne pour 1964 les chiffres de profits suivants, traduits en francs nouveaux : Peugeot, 40,8 millions ; Citroën, 24,5 millions ; Berliet, 16,5 millions ; Renault, 7,3 millions. L'année 1965 sera, en ce qui concerne

les profits réalisés, loin d'être aussi mauvaise que la production.

— Les investissements effectués le sont (sauf en ce qui concerne Simca) presque essentiellement par l'autofinancement, donc au détriment des salaires et avantages sociaux dans les entreprises.

— Les concentrations, fusions et absorptions, qui ont eu lieu sont en général excellentes pour les capitalistes (la « Vie Française » démontrait récemment que l'absorption de Panhard a été une « très bonne affaire » pour Citroën, qui pour une augmentation de capital de 9,5 millions a acquis des actifs valant 77,8 millions.

— Les décentralisations permettent des constructions d'usines à bas prix compte tenu des aides importantes tant de l'Etat que des départements et des communes.

— 250 millions vont être accordés à l'industrie automobile sur le milliard de l'emprunt d'Etat, et cela dans des conditions très intéressantes (150 millions pour Citroën, les 100 autres millions partagés entre Renault, Peugeot et Berliet).

### ...DES TRAVAILLEURS QUI SONT VICTIMES

Mais comme tout le monde ne peut être gagnant dans ces opérations, ce sont les travailleurs qui en font les frais.

— Les effectifs employés diminuent : 4 400 en moins entre 1963

et 1964, selon les statistiques patronales, chiffres qui depuis se sont beaucoup accrus.

— Les horaires de travail ont été baissés durant de longues périodes chez de nombreux constructeurs.

— Les salaires progressent moins rapidement que les années précédentes.

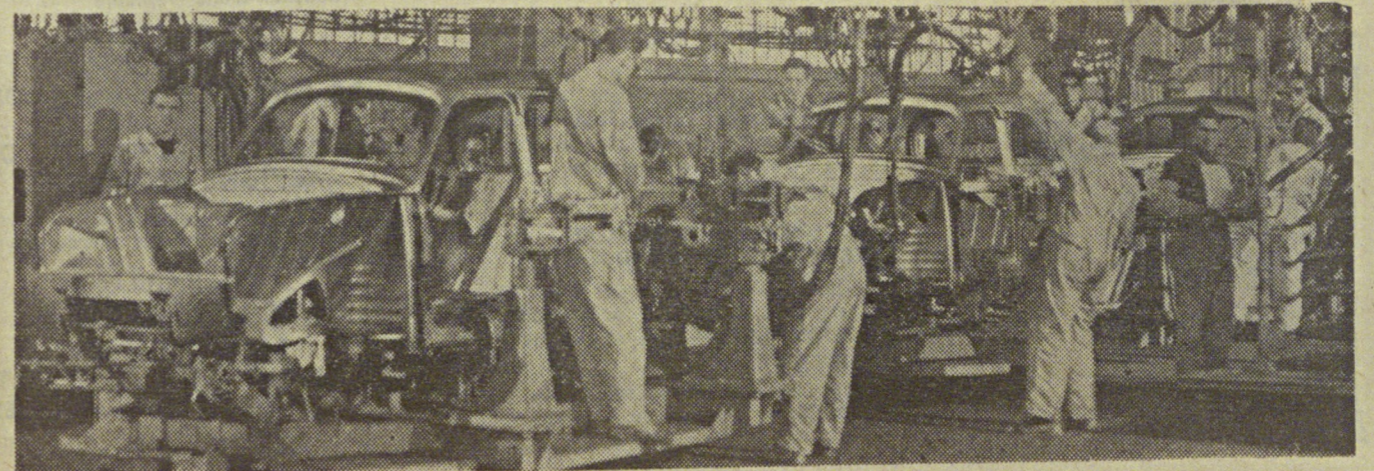
— Sous le prétexte de « réorganisation », on licencie, on mute, on ferme l'embauche.

— Pour essayer de stopper l'action ouvrière, la répression antisyndicale s'accroît dans les entreprises : diminution du nombre des délégués et des heures de franchise accordées, brimades, sanctions et licenciements de militants syndicalistes...

— Alors qu'elle est le fruit d'une conquête ouvrière, on veut remettre en cause la nationalisation Renault.

Face à tout cela, notre C.F.D.T. Métaux ne reste pas impassible. Elle a impulsé, elle anime et va intensifier de plus en plus l'action ouvrière dans les entreprises et au niveau de l'industrie pour que les travailleurs de l'automobile ne soient plus des pions, des numéros, des gens qu'on ignore, mais des hommes libres et responsables dans une société où le travail aura droit à la part qui lui revient, la plus importante de toutes.

## LES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS DE L'AUTOMOBILE





# LES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS DE L'AUTOMOBILE



Les travailleurs sont et seront de plus en plus les victimes, dans une industrie automobile en difficultés alors que les patrons s'arrangent toujours, malgré les difficultés pour accroître leurs profits réels, au détriment des travailleurs et des consommateurs.

C'est pour cela que l'action syndicale doit s'intensifier dans l'automobile.

## ● L'UNION FÉDÉRALE AUTOMOBILE C.F.D.T. RAPPELLE SES OBJECTIFS REVENDICATIFS

### - sur le plan social

#### LES SALAIRES ET APPOINTEMENTS DOIVENT AUGMENTER

- non seulement pour combler les augmentations de prix, mais pour assurer des améliorations substantielles du pouvoir d'achat,
- les primes et indemnités à caractère aléatoires doivent être incluses dans les salaires,
- un salaire minimum garanti doit être instauré quel que soit l'horaire existant,
- un fonds national de régularisation des ressources financé par les entreprises doit être créé.

#### LA DUREE DU TRAVAIL DOIT DIMINUER

- pour tendre progressivement aux 40 heures hebdomadaires sans diminution de ressources,
- par la fixation d'un horaire hebdomadaire maximum et la suppression de toutes les heures supplémentaires au-delà,
- par la généralisation des quatre semaines réelles de congés et le paiement de la totalité des jours fériés,
- par la possibilité de départ avancé en retraite.

#### L'EMPLOI DOIT ETRE GARANTI

- aucun licenciement ou mutation qui ne soit effectué sans garantie de reclassement dans des conditions équivalentes de salaire, de promotion, de maintien d'ancienneté, d'éloignement du domicile, etc.

#### LES LIBERTES SYNDICALES RESPECTEES ET ETENDUES

- au niveau des délégués du personnel et de C.E. par un accroissement du nombre de délégués et des heures de franchise,
- par la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise,
- par le droit et la possibilité pour les

travailleurs de remplir leurs responsabilités syndicales.

### - sur le plan économique

A côté et en plus des revendications ayant pour but d'accroître le bien-être et les libertés, il nous faut lutter pour des revendications destinées à accroître le pouvoir et la responsabilité de la classe ouvrière et notamment :

#### AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE

- par un développement du rôle économique du comité d'entreprise,
- par la discussion des problèmes d'investissements, de décentralisation, d'emploi, etc..., des objectifs et de la réalisation du Plan au niveau de l'entreprise.

#### AU NIVEAU DE L'INDUSTRIE

- par la mise en place d'un Plan Automobile soumettant la croissance de l'industrie automobile aux besoins réels de la consommation tant intérieure qu'extérieure et cela dans le cadre des objectifs généraux de la nation et des priorités nécessaires,
- soustrayant à la seule autorité patronale l'initiative de l'orientation tant des investissements que de la production,
- mettant en place des mécanismes d'intervention et de contrôle nantis de moyens puissants.

Tout cela postule :

#### — DES NEGOCIATIONS AVEC LES PATRONS

- au niveau de l'entreprise pour la conclusion d'accords garantissant les revendications satisfaites,
- au niveau de la branche automobile pour la conclusion d'un

#### ACCORD NATIONAL DE L'AUTOMOBILE

véritable avenant à une convention collective nationale de la Métallurgie.

#### — LA MISE EN PLACE

- au niveau national et au niveau international d'une véritable

#### PLANIFICATION DEMOCRATIQUE DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

#### — DES LIAISONS ET DES ACTIONS COMMUNES

- avec les travailleurs et les syndicats de l'automobile des autres pays.

**TRAVAILLEURS DE L'AUTOMOBILE : POUR DAVANTAGE DE BIEN-ETRE, DE LIBERTE, ET DE RESPONSABILITES**  
A L'ACTION AVEC LA C.F.D.T.



# SALON DE L'AUTOMOBILE

## 1966

**P**OUR la 52<sup>e</sup> fois, le Salon de l'Automobile a ouvert ses portes. Si maintenant, il dispose des vastes emplacements du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, il faut rappeler qu'en 1898, c'est sur la terrasse des Tuileries que l'Automobile Club de France organisa la première exposition de l'automobile, avec la participation de quelque 238 exposants qui durent, pour démontrer la qualité de leur fabrication, faire parcourir à leurs voitures le trajet Paris-Versailles et retour.

Depuis cette époque, l'automobile et la construction automobile ont fait des pas de géants.

Bien que le Salon de Paris ne soit plus, comme voilà quelques années, le lieu où étaient présentés pour la première fois en public les véhicules nouveaux, il n'en reste pas moins un centre d'intérêt important et cette année encore, des millions de visiteurs parisiens et provinciaux viendront admirer les carrosseries rutilantes, et fixer des yeux envieus sur des modèles que leur bourse ne peut se permettre d'envisager.

### ● CE QUE NOUS RÉSERVE CE SALON DE 1966 ?

Pas de nouveautés, disions-nous, mais d'une part divers modèles sortis depuis un an tant par les constructeurs français qu'étrangers et d'autre part des améliorations nombreuses sur les

anciens modèles. Voyons brièvement pour les principaux pays exposants.

**LA FRANCE :** se signale par les Renault 16 et 10, la 204 Peugeot, l'automatisme des modèles Simca, les évolutions des DS Citroën.

**L'ALLEMAGNE :** est marquante avec ses nouvelles Mercedes, mais aussi et surtout avec Ford et la Taunus, Opel et sa nouvelle gamme Kadett et Rekord, Volkswagen qui, non content de tenir toujours le haut du pavé avec la petite VW, lance une 1600 aux lignes plus modernes.

**L'ITALIE :** avec ses carrosseries de classe, les nouvelles versions des Alfa Romeo Giulia, les améliorations de la 1500 et 2300 Fiat.

**LA GRANDE-BRETAGNE :** réserve en général la présentation de ses nouveautés au Salon de Londres fin octobre, mais déjà le Salon de Paris verra la nouvelle version de la Vauxhall, les modèles nouveaux de Jaguar et de nombreuses améliorations chez Rootes.

**LES ETATS-UNIS :** présenteront comme chaque année leurs vastes voitures, et peut-être la dernière née de General Motors, la nouvelle traction Toronado équipée d'un moteur de 6 963 cm<sup>3</sup>.

Enfin, il faut signaler que cette année, apparaîtra pour la première fois l'industrie automobile soviétique au Salon de Paris avec notamment la Moskovitch berline de 4-5 places.

**AUTOMOBILE ♦ AUTOMOBILE ♦ AUTOMOBILE**

**ONZE**



# A LA VOIE IMPOSEE PAR LE V<sup>e</sup> PLAN

## LA C.F.D.T. DIT :

Les récents débats qui viennent d'avoir lieu au Conseil Economique et Social ont remis la planification française et le V<sup>e</sup> Plan en tête de l'actualité. Sur ces problèmes, la C.F.D.T. a pris position. Faisons brièvement le point.

### LE V<sup>e</sup> PLAN...

Le Plan de modernisation et d'équipement qui est en cours actuellement est le IV<sup>e</sup>, et il se termine le 31 décembre prochain. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1966 doit entrer en application un nouveau plan, le V<sup>e</sup>, depuis la mise en place de la planification française, un plan qui doit régir le développement économique et social du pays pour les cinq années à venir.

C'est le V<sup>e</sup> Plan qui est en préparation depuis plus de deux années, dans les commissions de modernisations et les groupes de travail du plan, et dont les « grandes options » ont été discutées voilà un an, tant au Conseil Economique qu'au Parlement.

On arrive actuellement à la dernière phase, celle où le Conseil Economique, puis le Parlement ont à se prononcer sur le projet du Plan par lui-même.

### UN PLAN D'EFFORTS ... POUR LES TRAVAILLEURS

Lorsque le commissariat général du Plan a présenté le projet gouvernemental, il a souligné que le V<sup>e</sup> Plan sera placé sous le signe « des efforts et des sacrifices ».

Efforts et sacrifices... mais faits par qui et au profit de qui ?

Ce qui ressort du rapport sur le V<sup>e</sup> Plan c'est que, une fois de plus ce seront les travailleurs, et les plus défavorisés dans la nation qui feront les frais du Plan.

Qui diminuera sa consommation si ce n'est, ceux à qui on réduit les augmentations de salaire, ceux à qui on promet la poursuite des progressions des loyers, ceux à qui on explique qu'il faut la « vérité des prix, des services », ceux qui ont dit qu'un certain chômage est nécessaire pour éviter l'inflation !

Qui fera des sacrifices ? Ceux à qui on permettra de mieux rouler sur la route, et d'être moins encombré au téléphone, ou ceux qui n'auront pas davantage d'écoles pour leurs gosses ? Ceux qui ne pourront se soigner convenablement, ceux à qui on refuse des stades et des piscines ?

Qui fera les frais du plan ? Le patron qui pourra davantage prendre sur les salaires pour accroître son potentiel industriel, et augmenter ses profits, ou les travailleurs de régions défavorisées qui constatent que le Plan ne prévoit pas de politique active d'implantation industrielle dans les régions en difficulté ? Les industriels qu'on favorise dans leurs opérations de concentration ou ceux qui constatent que rien n'est pensé pour remédier aux conséquences des concentrations sociales.

Nous pourrions continuer. Oui, le V<sup>e</sup> Plan sera un plan d'efforts et de sacrifices... sauf pour ceux dont les profits s'accroissent.

### ... A L'OPPOSE D'UNE PLANIFICATION DEMOCRATIQUE

Comme en ce qui concerne ses « grandes options » davantage même encore le Plan qu'on nous impose, s'inscrit dans la perspective néo-capitaliste. Il est à l'opposé de notre conception d'une planification démocratique de l'économie.

Pour la C.F.D.T. la planification démocratique est essentiellement un choix en faveur d'une société dans laquelle l'adhésion des citoyens aux objectifs du plan résultera de leur accord profond avec leur contenu.

La planification démocratique suppose une politique au service des besoins prioritaires déterminés démocratiquement par la représentation nationale fixant en conséquence les objectifs de consommation, de production et d'investissements. Une telle planification exige la nationalisation effective du système bancaire et de crédit et des autres secteurs dominants de l'économie, la création d'une Caisse nationale d'investissements. C'est-à-dire un régime économique dans lequel il est nécessaire de faire la fonction d'investissement une responsabilité publique permettant de coordonner le développement de l'économie.

Dans ce cadre, le syndicalisme pourrait participer à la détermination des fins, au choix des moyens, à la fixation des objectifs et au contrôle de l'exécution du Plan.

Une telle planification serait compatible avec le maintien de l'indé-

# NON !

pendance syndicale, car le pouvoir politique, gouvernement et Parlement conserve sa responsabilité dans la décision finale.

En adoptant cette perspective d'action, la C.F.D.T. a voulu concrétiser la volonté des travailleurs d'instaurer une société différente, car la société capitaliste ne leur permet pas d'assumer leurs responsabilités dans les décisions qui engagent leur sort présent et à venir. La lutte que mène le mouvement syndical ne vise donc pas seulement à l'élévation du niveau de vie mais aussi à la modification de la répartition du pouvoir dans la société.

C'est pour cela qu'il ne saurait être question d'obtenir des travailleurs une « adhésion réfléchie » aux objectifs du V<sup>e</sup> Plan alors qu'on leur refuse d'exercer librement leur activité syndicale dans les entreprises, que les pouvoirs des Comités d'Entreprise sont systématiquement limités par le patronat et que de nombreux licenciements et brimades frappent les militants.

## ... UN PLAN QUE LA C.F.D.T. SE REFUSE DE CAUTIONNER

C'est à cause de tout cela que la C.F.D.T., tant dans sa récente conférence de presse que par son attitude au Conseil Economique et Social, a refusé de cautionner un Plan qui va à l'encontre des intérêts des travailleurs et de la nation tout entière.

Mais par delà ce débat, la C.F.D.T., tend à proclamer à nouveau son attachement à la notion même de planification, et son opposition à la remise en cause de principes que s'efforcent de réaliser les tenants de l'économie libérale. Les critiques que nous formulons, les réformes que nous préconisons ont pour objet de contribuer positivement à l'instauration d'une économie conçue et réalisée au service de l'homme, mais d'un homme pleinement responsable de son destin.

# LES IDÉES-FORCE DU V<sup>ème</sup> PLAN

- ☆ **LA CONSOMMATION** des ménages doit être freinée de façon à stimuler l'épargne.
- ☆ **LES SALAIRES** ne doivent pas progresser de plus de 2,8 % en moyenne.
- ☆ **LA DUREE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL** peut être réduite d'une moyenne de 1 h 30 d'ici 1970, l'horaire maximum passant de 60 à 54 heures.
- ☆ **LE S.M.I.G.**
- ☆ **LES PERSONNES AGEES** } rien n'est prévu... des études seront poursuivies...
- ☆ **LES FAMILLES** }
- ☆ **LE CHOMAGE** est considéré comme alarmant quand il touche 2,5 % de la population active, soit 500 000 personnes.
- ☆ **LA FORMATION PROFESSIONNELLE** : la capacité des centres de F.P.A. passera de 51 500 à 74 500.
- ☆ **LES LOGEMENTS** : il doit en être construit 480 000 en 1970 — les loyers continueront de progresser.
- ☆ **LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS** : les autoroutes, le téléphone sont les prioritaires ; l'éducation nationale et les équipements sanitaires et sociaux le sont moins.
- ☆ **LES INVESTISSEMENTS** des entreprises doivent s'accroître mais par l'augmentation du taux d'autofinancement, donc au détriment des salaires, la notion de profit doit être revalorisée.
- ☆ **LES DEPENSES MILITAIRES** continueront d'augmenter.

**CE  
QUE**



**VOUS DEVEZ**

**SAVOIR**

## **EXTENSION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA MÉTALLURGIE PARISIENNE**

Un arrêté du ministère du Travail du 11 août 1965, publié au « J. O. » du 25 août, a décidé d'étendre les dispositions de la convention collective des métaux de la région parisienne à l'ensemble des entreprises métallurgiques de Seine et de Seine-et-Oise non adhérentes au groupement patronal de la métallurgie parisienne.

De ce fait, cette convention collective couvre maintenant près de 800 000 travailleurs de la métallurgie, soit le tiers de l'effectif des métallurgistes travaillant en France.

Les entreprises que leur activité place en dehors du champ d'application de la convention collective ne sont pas couvertes par l'arrêté d'extension.

Il s'agit par exemple des entreprises de commerce d'import - export, des bureaux d'études, des maisons de location de personnel, etc.

De même, le personnel travaillant en dehors de la région parisienne n'est pas couvert, en principe, par cette convention collective.

Quelques dispositions de la convention collective ont été soustraites à l'extension par le ministre du Travail :

— Soit en raison de leur caractère illicite reconnu par la jurisprudence (ex. : calcul des indemnités de préavis dues en cas de licenciement immédiat sur la base de 40 heures par semaine).

— Soit parce que trop récents ou discutables (l'accord de juillet 1965 conclu entre le groupement patronal et la C.G.C. sur les classifications des agents techniques électroniciens).

La convention des métaux de la région parisienne est la seconde convention collective étendue dans la métallurgie, l'autre étant celle de la Loire, en 1961.

**QUATORZE**

## **LES NOUVEAUX TAUX DU S.M.I.G.**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 1965, le taux horaire du salaire minimum national interprofessionnel garanti est porté, pour la première zone de la région parisienne à 2,0075 F et pour les autres zones aux taux figurant au tableau ci-après :

Valeur du S.M.I.G. suivant les zones d'abattement, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1965.

Zone	Taux horaire	Taux mensuels		
		40 heures par semaine	45 heures par semaine	48 heures par semaine
0 %	2,0075	347,96	402,33	434,95
0,44 %	1,9985	346,40	400,53	433,01
2,22 %	1,9630	340,25	393,42	425,32
3,11 %	1,9450	337,13	389,81	421,42
3,56 %	1,9360	335,57	388,01	419,47
4 %	1,9270	334,01	386,20	417,52
5 %	1,9070	330,55	382,19	413,18
6 %	1,8870	327,08	378,18	408,85

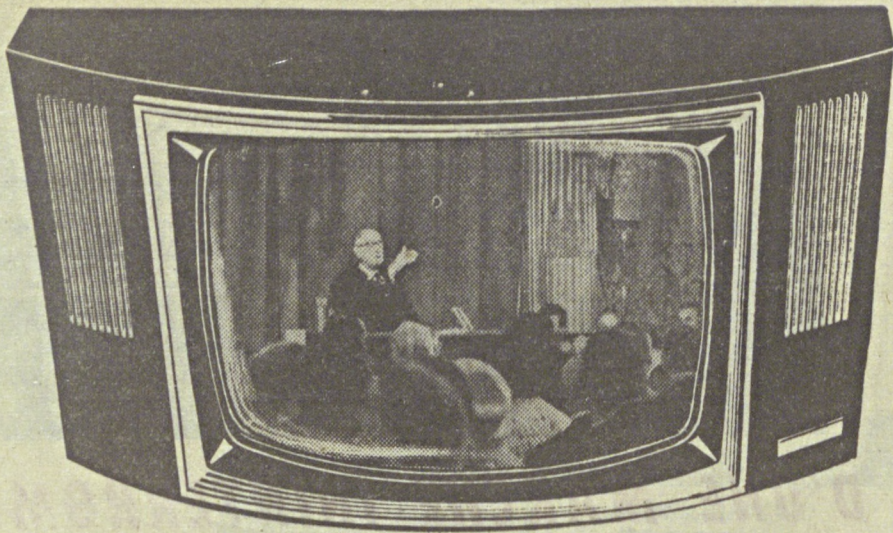
D.N. 65-733, 1<sup>er</sup> sept. 1965 (J.O. 2 sept. 1965).

## **NOUVEAUX DROITS POUR LA FEMME MARIÉE**

En application de la loi du 13 juillet 1965, la femme mariée a le droit d'exercer une profession sans le consentement de son mari. Jusqu'ici celui-ci pourrait s'y opposer « pour des motifs légitimes tirés de l'intérêt de la famille ».

La femme mariée perçoit librement ses gains et salaires et peut en disposer librement après avoir contribué pour sa part aux charges du ménage.

**LES PHOTOS DE CE NUMERO :  
T.P.F. - R.N.U.R. - HUBERT et V.M.**



**L**E Président de la République a tenu une conférence de presse le 9 septembre dernier ; voici comment les journalistes ont apprécié :

**Claude DARCEY** dans « La Vie Française »

« ... Nous avons, à la tête de l'Etat, un super-athlète qui peut rendre des points à tous les autres grands de ce monde : en sept ans, il a vu au moins 15 millions de citoyens, visité 2 500 communes, reçu les souhaits de 100 000 notables, parlé dans plus de 600 localités et serré des centaines de milliers de mains.

C'est un véritable coureur de fond — et pas à la façon de tant de ses prédécesseurs, toujours en quête de subsides. Vous pouvez le prendre à deux contre un dans la course à l'Elysée ; il ne craint rien du côté du Mollet ! »

**André RIBAUD** dans « Le Canard Enchaîné »

« ... Redescendant de ses nuées, il se mit, pour amuser la compagnie et étonner la populace, à débiter, mais

à ras de terre, des comptes de boutique.

Il récita la mercuriale de son babil depuis sept ans, détailla les bouts de chandelle de ses audiences, dénombra la variété de ses voyages, chiffrà la libéralité de son accès et la facilité de sa main avec la précision d'un teneur de livre... »

**H. GALARD** dans « Le Nouvel Observateur »

« ... De Gaulle a certes semé des graines, mais fructifieront-elles jamais ? D'où cette nostalgie désabusée des propos de jeudi dernier. De Gaulle exposait une politique qu'il savait n'avoir plus le temps ni les moyens de faire. On sentait Bonaparte percer sous Napoléon, le regret de la marine à voile à l'heure des porte-avions, celui de la lampe à huile à celle de l'électronique. Aveu d'impuissance et constat d'échecs, signes de déclin. »

**SIRIUS** dans « Le Monde »

« ... Qu'il s'agisse de la constitution et de l'organisation du pouvoir dans

★ **SUPER  
ATHLÈTE**

★ **TENEUR  
DE LIVRE**

★ **BONAPARTE**

★ **ÉGOCENTRISTE**

l'Etat, de l'Union Européenne ou de la coopération mondiale, le général de Gaulle compromet souvent, par son égocentrisme et ses outrances, les causes dont il se veut — et pourrait être — le juste champion.

Des millions de Français ont vu, entendu ou lu le général et ont pu apprécier le côté social du discours, admirer sa volonté déterminée de mettre l'économie au service des besoins et non du profit, approuver sa condamnation sans équivoque des armes atomiques.

Si un certain nombre d'entre nous partage son peu de goût pour l'inauguration des chrysanthèmes, nous sommes toutefois plein de soucis et de pensées noires à voir notre grand jardinier piétiner allègrement les plates-bandes.

Nous souhaiterions que l'avenir soit un peu plus rose. »

*Jean-Pierre*

*Lu pour Vous...*

**TIGRE - PÈRE - LA - VICTOIRE ...**

**... OU 1<sup>ER</sup> FLIC DE FRANCE**

**C**LEMENCEAU, pour nombre de Français, c'est le Père la Victoire de 1914-1918, pour les syndicalistes c'est aussi le sauveur de l'ordre bourgeois, le briseur de grèves.

« Clemenceau, briseur de grèves », c'est le titre du livre de notre camarade J. Julliard qui retrace l'affaire de Draveil-Villeneuve-St-Georges en 1908.

Certes, d'autres fusillades ont eu lieu depuis, bien d'autres camarades ont payé de leur vie et de leur santé, mais les archives du ministère de l'Intérieur avec les fiches des mouchards et les rapports des procureurs font revivre un monde : le syndicalisme révolutionnaire et la guerre sociale à l'heure où Clemenceau au pouvoir devient, selon sa propre expression, « le premier flic de France ».

C'est aussi l'époque où le syndicalisme français prend un tournant et il n'est pas inutile de découvrir ou de mieux saisir ce que les militants ouvriers de l'époque mettaient sous les termes de « syndicalisme révolutionnaire », de « réformisme », comment ils envisageaient « l'action directe », ce que signifiait la grève qui « éduque, aguerit, entraîne et crée ».

Quant au patronat, il est obligé parfois de reculer en ce qui concerne les salaires et la durée du travail, mais il reste intraitable pour la reconnaissance du syndicat.

Face à ce patronat, les ouvriers s'organisent, font la chasse « aux renards », ces ouvriers embauchés pour briser la grève ou qui continuent de travailler en ayant au besoin « quelque peu recours à la machine à boser », c'est-à-dire à une volée de coups de poing — ou à la chaussette à clous — c'est-à-dire à une volée de coups de pied », mais « face à la loi qui garantissait seulement la « liberté du travail », les ouvriers étaient amenés à faire régner leur propre loi pour assurer la sécurité de leur travail et le respect du droit de grève ».

Cet ouvrage est aussi l'histoire non seulement d'une journée sanglante, mais aussi des rapports de la C. G. T. avec la République et des machinations policière et politique.

Deux cents pages qui se lisent avec intérêt et facilement.

« Clemenceau, briseur de grèves », collection Archives Julliard, 4,95 F.

**GRANDS VINS D'ANJOU**

A. C.

Expédition de la Propriété

BLANC - ROSÉ  
ROSÉ DE CABERNET

Fco Dom. Tous frais.

Toute la France

15 BOUTEILLES :

60 F

30 BOUTEILLES :

120 F

Règlement à la comm.



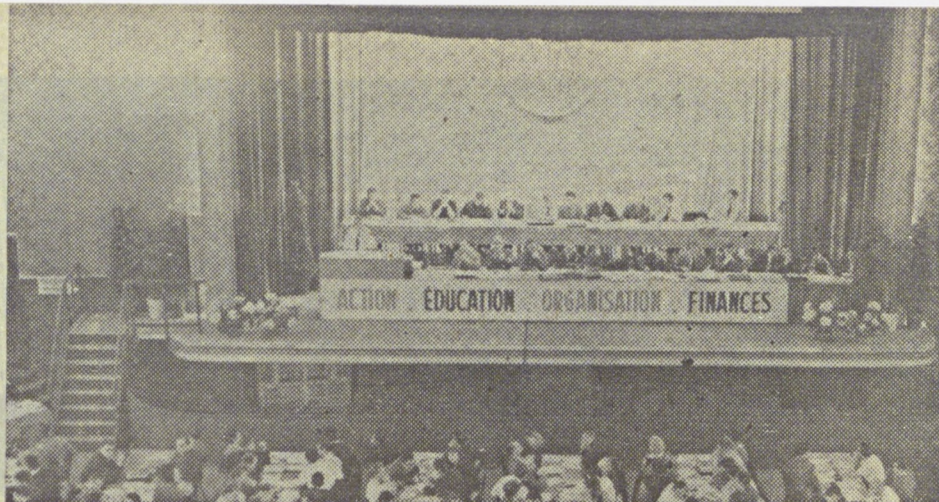
**VIGNOBLE DE LA  
GRANDE MAISON**

A. DESMOIRES, Propriétaire-Viticulteur  
**FONTAINE-MILON - M. & L.**  
C. C. P. NANTES 2338-72

Andorre, SAN JULIA de LORIA,  
Hôtel Gloria, calme idéal, repos,  
pêche truite, excursions. Ecr. CA-  
RALP, 32, rue des Lois, TOU-  
LOUSE.

**QUINZE**

**JUIN 1963**  
**NOVEMBRE**  
**1965**



## DEUX ANNÉES D'UNE MARCHÉ ININTERROMPUE

**C'**ÉTAIT en juin 1963, à la salle des fêtes d'Issy-les-Moulineaux. Nous étions 1 500 à être venus là, au nom de nos camarades de travail, pour adapter toujours mieux notre syndicalisme, afin que tous les travailleurs accèdent à plus de bien-être et de responsabilité.

Bientôt, du 11 au 14 novembre 1965 se tiendra le 33<sup>e</sup> Congrès confédéral de la C. F. D. T. Un rapport d'activités et un rapport d'organisation y seront présentés, qui feront le bilan des efforts accomplis par toute la C. F. D. T. pour les plus défavorisés, pour une société d'hommes libres et responsables, afin que l'on tienne compte de l'homme au moins autant que du profit.

**ÊTRE LIBRE  
ET RESPONSABLE  
AU TRAVAIL  
ET HORS DU TRAVAIL**

Le congrès abordera presque tous les aspects de la vie en société, puisque les travailleurs dont nous sommes sont concernés dans leur vie, leur dignité, non seulement au travail, mais aussi et, de plus en plus, hors du travail. C'est pourquoi le congrès traitera des problèmes de l'action professionnelle, du salaire, des réductions d'heures et du droit syndical, mais il traitera aussi de l'action économique, de l'habitat, du tourisme social et de la démocratisation de l'enseignement.

**EN S'ORGANISANT  
EN SE DONNANT  
LES OUTILS NÉCESSAIRES**

Nous ne pourrions transformer notre société, peser sur les forces du capital et du pouvoir, que si nous avons une autre force à y opposer. C'est pourquoi le rapport d'organisation nous propose d'étendre les différentes caisses de résistance et de les améliorer pour arriver à une Caisse confédérale de Résistance.

SEIZE

Rappelons qu'en France seule la C. F. D. T., jusqu'à présent, se refuse à lancer les travailleurs dans des grèves, en ne comptant pour leur soutien que sur des collectes de solidarité. Nous n'avons plus le droit de nous résigner à la misère en démarquant une grève. La Caisse de Résistance est un outil de soutien en étant une arme de combat. Au cours des dernières grèves chez Peugeot, notre caisse de résistance métaux a versé plus de 6 millions et demi d'anciens francs aux grévistes C. F. D. T.

Le congrès parlera aussi de l'aide aux secteurs, aux régions à développer, des réformes à effectuer dans les échelons de direction de notre mouvement, afin qu'il y ait au maxi-

mum association de tous aux responsabilités, etc.

Notre organisation est en excellente santé, les dernières élections professionnelles nous le prouvent, chaque syndicat doit participer à sa vie et envoyer des délégués au congrès.

A ce congrès sera fait le bilan de deux ans d'efforts, pour plus de dignité et de justice, deux ans au cours desquels nous avons manifesté notre volonté de démocratie au-dedans comme au dehors de notre organisation, deux ans de solidarité aux plus défavorisés, deux ans d'action continue de tous, efforts qui annoncent un congrès préparateur de nouvelles victoires.

## INFORMATIONS C. F. D. T.

### La C. F. D. T. chez les mineurs

Les 24 et 25 septembre s'est tenu à Paris le Congrès de la FEDERATION DES MINEURS C.F.D.T. Rappelons que la majorité des dirigeants de l'ancienne fédération des mineurs avait refusé de se conformer aux décisions du congrès confédéral de 1964.

Ce Congrès fut marquant par son dynamisme et, comme le soulignait E. Descamps, Secrétaire général de la C.F.D.T., dans son discours de clôture : « Ce premier Congrès des Mineurs C.F.D.T. marquera une étape importante dans la vie de notre centrale... malgré les difficultés rencontrées ; notre FEDERATION DES MINEURS C.F.D.T. regroupe plus de 30 % des effectifs de l'ancienne organisation, à peine un an après le congrès confédéral de 1964 ».

### La C. F. D. T. et le racisme

Le 5 septembre, un bouchage de police a été effectué autour du quartier où réside la majeure partie des travailleurs nord-africains

à Avignon : 750 interpellations, 450 arrestations pour enquête, ceci suite à l'assassinat d'une touriste anglaise.

Imagine-t-on pareilles méthodes appliquées dans un de nos quartiers ? Comme si l'on pouvait faire vis-à-vis d'étrangers ce qui serait impensable pour nous-mêmes...

Pour sa part, la C.F.D.T. a immédiatement protesté et son communiqué disait notamment :

« La C.F.D.T. s'élève contre le caractère de discrimination raciale de pareilles mesures qui sont aussi intolérables à l'encontre de ressortissants étrangers qu'elles le seraient à l'encontre de ressortissants français ».

Attention au racisme qui peut s'infiltrer de façon insensible dans l'opinion...

### La C. F. D. T. et la coopération

Un colloque vient de se tenir à Dourdan, rassemblant une trentaine de camarades engagés dans la coopération technique et culturelle avec les pays en développement. Il y a été notamment débattu de tous les moyens à mettre en œuvre pour renforcer le soutien syndical des camarades engagés dans ce travail de coopération technique.